Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_299-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 30
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absent excusé : M. Jean Frédéric SOURDIN

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_299_020_7.1 : Demande de fonds de concours de la commune de Val Couesnon

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, a rappelé que le règlement des fonds de concours tel que prévu dans le Pacte Financier et Fiscal prévoit le règlement suivant s'agissant des fonds de concours attribués par la Communauté de Communes aux Communes :

☐ **L'enveloppe** : une enveloppe unique de 300 K € sur 3 ans (2024, 2025 et 2026), avec un engagement possible maximum de 150 k € sur un seul exercice.

☐ **Les dépenses communales éligibles :**

- ✓ Logement conventionné (= logement social) réalisé en "100 % maîtrise d'ouvrage communale"
- ✓ Les mobilités douces
- ✓ Les Maisons d'Assistantes Maternelles
- ✓ Les "derniers" commerces stratégiques
- ✓ Les équipements sportifs en compatibilité avec les projets du schéma décennal
- ✓ Les aménagements touristiques
- ✓ Les réserves incendies (dont clôture et aménagement) avec un plancher de dépenses à 2 000 € HT

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_299-DE

☐ **Un taux de concours maximum : un taux maximum de 20% de la dépense totale HT du projet concerné.**

☐ **Des montants « mini » et « maxi » du fonds de concours : un minimum de 10 K € et un maximum de 30 K € par projet (sauf réserves incendies : 2 000 € de dépenses éligibles minimum).**

☐ **Un Projet par Commune et par an et redistribution possible si crédits restants**

L'état de consommation des crédits de fonds de concours est le suivant :

COMMUNES	Fonds de concours 2024 accordés	Fonds de concours 2025 accordés
BAZOUGES LA PEROUSE	0,00	15 541,72
CHAUVIGNE	0,00	
LE CHATELLIER	0,00	
LE TIERCENT	0,00	
LES PORTES DU COGLAIS	0,00	
MAEN ROCH	0,00	
MARCILLE RAOUL	0,00	15 128,41
NOYAL SOUS BAZOUGES	0,00	
RIMOU	0,00	11 599,98
ROMAZY	0,00	
ST GERMAIN EN COGLES	0,00	
ST HILAIRE DES LANDES	0,00	30 000,00
ST MARC LE BLANC	0,00	
ST REMY DU PLAIN	0,00	
VAL COUESNON	0,00	
TOTAL	0,00	72 270,11

Enveloppe budgétaire 2024 (6 mois)	**50 000,00**
Enveloppe budgétaire 2025	**100 000,00**
Total	**150 000,00**
Solde non consommé 2024 /2025	**77 729,89**
% non consommé 2024 et 2025	**51,82%**

La Commune de Val Couesnon, par délibération en date du 25 septembre 2025, a sollicité la Communauté de Communes pour l'obtention d'un fonds de concours visant à déployer Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) afin de sécuriser la zone d'activité la Croix Breton à Saint-Ouen la Rouerie Val-Couesnon et rue du Stade.

Il s'agit de d'aménagement de deux réserves incendies à Saint Ouen la Rouerie.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_299-DE

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses € HT	Montant	%
DECI Rue du Stade	13 520,00	41,44%
DECI ZA de la Croix Breton	19 105,00	58,56%
Total	32 625,00	100%

Recettes €	Montant	%	Préciser si la demande de subvention est actée, déposée ou va être déposée
Région	0,00		
Etat DETR (préciser année)	0,00		
Etat DSIL (préciser année)	0,00		
Conseil Départemental	0,00		
Fonds vert	0,00		
Autres (préciser)	0,00		
Commune	26 100,00	80,00%	
Fonds de concours sollicité	6 525,00	20,00%	
Total	32 625,00	100,00%	

Ces deux opérations sont éligibles au Règlement des Fonds de Concours de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, considérant la disponibilité des crédits budgétaires 2025 dédiés au fonds de concours par rapport à l'enveloppe 2025, conformément au Pacte Financier et Fiscal, il est possible d'accorder deux fonds de concours à la Commune de Val Couesnon pour les deux opérations précitées.

Aussi, Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose au Conseil Communautaire :

① Octroi de deux fonds de concours :

- **De valider l'éligibilité des deux demandes de fonds de concours sollicités au Pacte Financier et Fiscal et d'accorder au titre des crédits budgétaires « fonds de concours 2025 ».**

② Octroi d'un fonds de concours Défense Incendie rue du Stade à Saint Ouen La Rouerie - Val Couesnon

- **De valider l'octroi à la Commune de Val Couesnon d'un fonds de concours pour le financement de l'opération Défense Incendie rue du Stade à Saint Ouen La Rouerie - Val Couesnon correspondant à 20 % d'une dépense maximale de 13 520 € HT ;**

- **En cas d'octroi, de préciser que le taux s'appliquera au montant définitif des dépenses réelles sans pouvoir excéder une dépense de 13 520 € HT. Le fonds de concours et les autres subventions ne pourront également excéder 80 % du montant de la dépense HT ;**

- **En cas d'octroi, d'approuver la convention correspondante à signer avec la Commune de Saint Hilaire des Landes et cas d'octroi, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.**

③ Octroi d'un fonds de concours Défense Incendie rue du Stade à Saint Ouen La Rouerie - Val Couesnon

- **De valider l'octroi à la Commune de Val Couesnon d'un fonds de concours pour le financement de l'opération Défense Incendie ZA La Croix Breton à Saint Ouen La Rouerie - Val Couesnon correspondant à 20 % d'une dépense maximale de 19105 € HT ;**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_299-DE

- **En cas d'octroi, de préciser que le taux s'appliquera au montant définitif des dépenses réelles sans pouvoir excéder une dépense de 13520 € HT. Le fonds de concours et les autres subventions ne pourront également excéder 80 % du montant de la dépense HT ;**

- **En cas d'octroi, d'approuver la convention correspondante à signer avec la Commune de Saint Hilaire des Landes et cas d'octroi, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ensemble des propositions de Monsieur Jean-Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT